

# Ici et ailleurs

## **Pas de chevalier blanc**

...

Ainsi donc, ce n'est pas **Marc Verwilghen** mais **Thomas Hammarberg**, pourtant présenté comme un outsider, qui a été nommé Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Nombreux sont ceux qui trouvaient indécent qu'on puisse nommer notre ancien ministre de la justice. La ligue des droits de l'Homme avait d'ailleurs écrit au Conseil de l'Europe pour communiquer un certain nombre de faits qui rendaient une telle nomination incompatible avec la fonction.

## **... comme Commissaire ...**

Par contre, il n'y a que lieu de se réjouir du choix opéré. Thomas Hammarberg, actuellement Secrétaire Général du Centre international Olof Palme, a un parcours impressionnant dans le domaine des droits de l'Homme;

il a été Secrétaire Général d'Amnesty International et de la section suédoise de Save the Children, représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les droits de l'Homme au Cambodge, Conseiller régional auprès du Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, outre des fonctions au niveau national en Suède. Nous retiendrons particulièrement de ce parcours qu'il a été membre du premier Comité des droits de l'enfant, juste après l'entrée en vigueur de la Convention. Il aura donc été de ceux qui auront donné leurs lettres de noblesse à ce Comité en le positionnant comme instance indépendante capable, dans bien des cas, de pointer les principaux sujets de préoccupation dans les rapports nationaux souvent empreints d'auto-satisfaction. Nul doute que les droits des enfants constitueront une de ses principales préoccupations dans ses nouvelles fonctions.

## **... aux droits de l'Homme !**

Le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe est une institution indépendante, non judiciaire, au sein du Conseil de l'Europe (sa mission et ses statuts sont prévues dans une résolution (99)50 sur le commissaire aux droits de l'homme adopté par le Comité des Ministres le 7 mai 1999); il a pour tâche de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme, de soutenir les structures nationales des droits de l'homme, de recenser les lacunes dans la législation et la pratique des droits de l'homme et de favoriser la jouissance pleine et entière des droits de l'homme dans l'ensemble des quarante-six États membres du Conseil de l'Europe. Le Commissaire effectue des visites régulières dans les États membres pour dialoguer avec les gouvernements et la société civile et établir des

rapports sur des questions qui relèvent de son mandat.

## **Vers un statut européen...**

Le Parlement européen a progressé dans l'élaboration d'une directive établissant les règles minimales plus strictes pour l'octroi d'un statut de réfugié en prenant position par rapport à divers sujets sensibles. Il ne s'agit que d'une procédure consultative (quoique le Parlement puisse agir devant la Cour de Justice pour vérifier la légalité de la directive et sa compatibilité avec les droits fondamentaux). Il ne veut pas d'une liste de pays tiers super sûrs (qui permettrait aux États membres de refuser, sans examen individuel, une demande d'asile aux personnes issues de ces pays). Les députés, qui veulent s'en tenir à une seule liste de pays dit «*sûrs*», ont rejeté cette disposition en ce qu'elle n'impose pas

d'évaluation individuelle et pourrait s'avérer contraire au principe de non refoulement d'un demandeur si ce dernier n'a pas pu défendre son cas.

### ... pour (contre ?)...

Concernant la détention d'immigrants et de demandeurs d'asile dans des centres de réception comme celui de Lampedusa, en Italie, les députés ont estimé qu'«en principe, les Etats membres ne doivent pas garder les demandeurs d'asile dans un centre de réception clos. Des alternatives à la détention et les mesures non privatives de liberté sont toujours envisagées avant de recourir à la détention». Un demandeur d'asile ne peut être placé en détention «que s'il a été établi que cette mesure est nécessaire, légale et justifiée», dans des lieux «clairement séparés des prisons». L'amendement qui limitait ces détentions à une durée maximum de six mois a par contre été rejeté.

### ... les réfugiés

Les députés ont par ailleurs estimé que les réfugiés devraient pouvoir faire appel d'une décision de refus et rester dans le pays jusqu'à l'épuisement des procédures de recours. Enfin, laconiquement, le Parlement a rappelé que lors de l'examen des demandes de mineurs, les droits des enfants doivent être respectés. Peut-être serait-il bon de préciser quels sont ces droits, il n'est pas certain que chacun le sache.

### Belgique : controverse autour de l'adoption

Toute nouvelle législation appelle une certaine adaptation ; de même, des résistances au changement se font sentir. Tel est le cas de la réforme de l'adoption qui implique plusieurs niveaux de pouvoir. La

complexité de la mise en œuvre de cette loi a entraîné son lot de mécontents. De fait, certaines procédures ont été rendues plus compliquées. Mais tel était bien, partiellement, le but puisqu'il s'agissait de lutter contre les adoptions abusives (trafic d'enfants) et de mieux garantir les droits des enfants. Ceci étant, il conviendrait sans doute de mettre beaucoup plus l'accent sur la préparation des acteurs concernés lors de la mise en vigueur de nouvelles législations.

### Du chiffre à tout prix...

L'exigence de «faire du chiffre» à tout prix dans les expulsions d'étrangers, que ce soit en Belgique (n'oublions pas que les élections communales s'approchent) ou en France où des quotas ont été fixés pour chaque département, amène forcément à des bavures. La Police aux frontières (PAF) de Metz, par exemple, était, début septembre, à 54% des objectifs de reconduites assignés. Soit autour de 700 mesures d'éloignements pour un total de 1 300 à atteindre sur l'année (pour 650 en 2003). On est donc loin du compte. «On expulse à tour de bras, on fait les fonds de tiroir. On va chercher tout ce qui peut traîner comme étranger en situation irrégulière. On «fait» beaucoup de familles. Une famille, ça peut faire six personnes. Souvent, ce sont des gens qui sont là depuis plusieurs années. Même les collègues les plus durs chez nous ne comprennent pas», commente un gardien de la paix en charge de ces expulsions.

«Ce qui est impressionnant, c'est leur volonté de s'intégrer dans la société française. Ce sont des gens cultivés. Ils ont appris à parler le français très vite. Je suis un peu surpris quand j'entends Nicolas Sarkozy dire qu'il veut intégrer les gens. Il y a des

personnes déjà très intégrées. Elles inculquent à leurs enfants qu'il faut tout faire pour bien travailler à l'école, pour s'insérer le mieux possible dans la société française. Quand ces enfants rentrent dans le pays de leurs parents, ça ne doit pas être facile.», ajoute-t-il. Et concernant les jeunes majeurs : «Ça, c'est très très dur. C'est choquant parce que lorsque vous allez chercher ces gamins-là, la seule chose qu'ils emmènent, ce sont leurs cahiers. Ils sont prêts à laisser leur Nintendo ou leur ballon de foot, leur jouet. Même si leurs parents sont modestes, ils essaient d'apporter quelque chose à leurs gosses. Le gamin, lui, il veut repartir avec ses livres de classe, le savoir qu'il a acquis en France. Certains ministres devraient venir voir ces jeunes-là. C'est une connerie. Jouer avec des familles pour faire du chiffre, c'est inadmissible». Si la police commence à s'exprimer de la sorte où va-t-on ? Le stade suivant sera de refuser d'appliquer les cousins ? (Libération, 20 septembre 2005)

### ... et à n'importe quelles conditions

Depuis que bon nombre de pays se sont engagés dans une coopération sur les questions d'immigration illégale, plusieurs agents d'immigration et policiers commis à l'opération de reconduction à la frontière des immigrés en situation irrégulière persistent dans les pratiques qui violent constamment les droits de l'homme dénoncées par des organisations de défense des droits de l'Homme. Des candidats à l'expulsion sont souvent victimes d'atteintes graves à leur dignité. Des cas de refoulement sont accompagnés des traitements cruels, inhumains et dégradants. Immobilisées durant tout de trajet aérien, ces person-

nes sont solidement maintenues sur les sièges d'avion, menottées, enchaînées, bâillonnées ou scotchées...

### Ne nous habituons pas à l'insupportable

Face à ce genre de pratiques, il faut utiliser d'autres moyens que les pétitions (bien que celle-ci, accompagnées d'une large mobilisation, puissent infléchir certaines décisions). Il faut bien sûr agir devant les tribunaux pour contester individuellement chaque expulsion remettant gravement en cause des droits fondamentaux. Mais il existe aussi des mécanismes collectifs à ne pas négliger, notamment devant la Commission des droits de l'Homme des Nations-Unies qui a créé le mandat de Rapporteur Spécial sur les droits humains des migrants (poste occupé actuellement par le Professeur Jorge Bustamante), habilité à recevoir des plaintes dénonçant des violations des droits de ces personnes (immigrés et émigrés et migrants en transit), écrire aux gouvernements concernés, demander des explications et même, effectuer des visites (avec leur accord du pays).

Ce mécanisme est fort bien expliqué sur <http://www.december18.net/web/general/page.php?pageID=501&menuID=36&lang=FR> ou <http://www.ohchr.org/french/issues/migration/rapporteur/index.htm> Il existe également un Rapporteur Spécial sur la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants qui peut aussi être interpellé dans certains cas et bien sûr le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe (voir ci-dessus).